



13 MARS 2006

PREFECTURE DE LA MEUSE

DIRECTION DES ACTIONS DE L'ÉTAT
ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BAR LE DUC, le **10 MARS 2006**

Bureau des Affaires Economiques et
Interministérielles

Affaire suivie par : Arnaud COLLIN
Poste n° 03 29 77 56 81
arnaud.collin@meuse.pref.gouv.fr

Monsieur le Président,

En réponse à votre télécopie du 7 mars 2006, je vous informe qu'il n'existe pas d'arrêté préfectoral relatif à l'ouverture des boulangeries en Meuse.

Cependant, la Fédération départementale de la boulangerie de la Meuse souhaiterait étudier, dans le premier semestre 2006, la mise en place d'un tel dispositif, afin de créer les conditions d'une concurrence loyale entre les boulangeries et les autres points de vente de pain.

Je ne manquerai pas, dès que les éléments nécessaires à la réalisation de cet arrêté seront en ma possession, de vous en communiquer une ampliation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,

Hubert VERNET

Monsieur le Président
Fédération des Entreprises de Boulangerie
Et de Pâtisserie Françaises
2, rue Châteaudun
75009 PARIS